

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	10
votants :	12
absents :	5

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

Absents excusés : MME LANCIEN ; MME MARY, M DREUX

Absents qui ont donné pouvoir : MME HAVARD à MME EPRON Paméla
M PLANNELLES-GARCIA à M NOURY Fabien

Secrétaire de séance : M DEMAZEL Serge

N°2026022 - Objet : VENTE CHEMIN RURAL N°45 LES VASSEAUX CADASTRE SECTION 1401 A MME BARLING MELANIE
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le chemin rural n°45 LES VASSEAUX cadastré 1401, situé sur le territoire de la commune, n'est plus affecté à l'usage du public et ne présente plus d'utilité pour la desserte ou la circulation.

Madame BARLING Mélanie, propriétaire riveraine, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette emprise afin de régulariser la situation foncière de sa propriété.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de procéder à la cession de ce terrain au profit de Mme BARLING Mélanie, au prix de 0,46 € TTC le mètre carré.

La superficie concernée est de 165 m², soit un montant total de 75,90 € TTC.

Il est précisé que les frais de notaire, de bornage et tous frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural n°45 – LES VASSEAUX cadastré section 1401 ;
- **DÉCIDE** de vendre une emprise de 165 m² à Mme Barling Mélanie au prix de 0,46 € TTC par mètre carré, soit 75,90 € TTC ;
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais liés à cette cession sera à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

**Le secrétaire de séance,
Serge DEMAZEL**

Fait et délibéré le 10 mars 2026

**Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**



ms
marcel